

## Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le huit novembre deux mille dix-huit à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué le trente et un octobre deux mille dix-huit, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence d'André RICOLLEAU, Maire.

### Étaient présents :

MM. André RICOLLEAU, Véronique LAUNAY, Miguel CHARRIER, Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU, Jean-Yves GABORIT, Nicole PLESSIS, Bruno LEROY, Nadine PONTREAU, Marc GUYON, Michel ALLEGRET, Gérard MILCENDEAU, Mireille RICOLLEAU, Jacky BETHUS, Marie BERNABEN, Michel COURANT, Dominique PELLOQUIN, Valérie JOSLAIN, Annie LE BIAVANT, Astrid CHEVALIER, Grégory JOLIVET, Virginie BERTRAND, Alain ROUSSEAU, Daniel CAILLAUD, Yves MATHIAS, Eric BRONDY, Gianna CANNELLE formant la majorité des membres en exercice.

### Absent et avait donné procuration :

Mme. Mireille GLORION

Mme Virginie BERTRAND a été élue secrétaire.

Service des Affaires financières

## DÉLIBÉRATION N° 2018\_075 DU 08/11/2018

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2 / 2018

**VU** le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2018\_026 en date du 9 avril 2018 approuvant le budget primitif de l'exercice en cours pour le budget principal ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2018\_060 en date du 24 septembre 2018 approuvant la décision modificative n°1 ;

**Rapporteur** : M Gérard MILCENDEAU – Conseiller municipal délégué aux affaires financières

### EXPOSÉ

Par délibérations n° 2018\_026 du 9 avril 2018, puis 2018\_060 du 24 septembre 2018, le Conseil municipal a respectivement adopté le Budget principal 2018 de la Commune, puis une première décision modificative. A ce stade de l'exécution budgétaire, il est proposé au Conseil municipal d'adopter une deuxième décision modificative, intégrant les ajustements de crédits suivants :

- **Service sports** : Transferts de 15 000 € de crédits d'équipement du Skate Park (opération 44), en financement de la ciblerie du pas de tir à l'arc pour 11 342,40 € (opération 201) et du matériel de sport pour 3 657,60 € (opération 224) ;
- **Services techniques** : Acquisition d'une autolaveuse au marché couvert pour 5 000 € (opération 7000) couverte par réduction des crédits ouverts en travaux/installations techniques (opération 49) ;
- **Service jeunesse (CLSPD)** : Ouverture de 2 500 € de crédits pour l'organisation d'une journée citoyenne à destination des enfants, dans le cadre du CLSPD, financée par augmentation équivalente du produit des services enfance-jeunesse ;
- **Service des affaires financières** : Inscription de 1,3 M€ en dépenses et recettes au compte 166 – Refinancements, afin de pouvoir refinancer un prêt Crédit agricole au taux actuel de 2,49 % (LEP + 1,24 %) par un nouveau prêt au taux fixe de 1,20 % amortissable sur 12 ans ;
- **Service des affaires financières** : Couverture du solde 2017 des opérations de transfert de l'assainissement par inscription de 250 000 € en dépense au 62878 – Remboursement de frais, équilibrée par une recette équivalente au 706811 – Redevance assainissement collectif ;

- **Service des affaires financières** : Inscription d'une dépense de 5 000 € pour couverture de frais notariés (opération 314) équilibrée par une recette supplémentaire de FCTVA de même montant.

## DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,  
Par 23 voix POUR, aucune Voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS :

- DÉCIDE d'ajuster le Budget principal 2018 par décision modificative n°2, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL - DM 2 / 2018		SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
		DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
Ligne de gestion	Désignation	Baisse (-)	Hausse	Baisse (-)	Hausse	Baisse (-)	Hausse	Baisse (-)	Hausse
SPO 2315 44	Diminution crédits / Skate-Park					-15 000,00 €			
SPO 2313 201	Ciblerie / Tir à l'arc						11 342,40 €		
SPO 2188 224	Matériel de sports						3 657,60 €		
STM 2315 49	Travaux / installations techniques					-5 000,00 €			
STM 2188 7000	Matériel / marché couvert (autolaveuse)						5 000,00 €		
ENF 6042	Journée citoyenne (CLSPD)		2 500,00 €						
ENF 7067	Produits des services / enfance-jeunesse				2 500,00 €				
FIN 166	Refinancement de prêt						1 300 000,00 €		
FIN 166	Refinancement de prêt								1 300 000,00 €
ASS 62878	Remboursement de frais / assainissement		250 000,00 €						
ASS 706811	Redevance assainissement collectif				250 000,00 €				
FIN 2132 314	Frais d'actes notariés / acquis. Cinémonts						5 000,00 €		
FIN 10222	FCTVA								5 000,00 €
SOUS-TOTAUX PAR SECTION FONC. / INVEST.		0,00 €	252 500,00 €	0,00 €	252 500,00 €	-20 000,00 €	1 325 000,00 €	0,00 €	1 305 000,00 €
CONTRÔLE EQUILIBRE DE CHAQUE SECTION		252 500,00 €	252 500,00 €	252 500,00 €	252 500,00 €	1 305 000,00 €	1 305 000,00 €	1 305 000,00 €	1 305 000,00 €

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 12 novembre 2018

Le Maire,

André RICOLLEAU

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE  
COMPTÉ TENU DE SON DÉPÔT EN  
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes-6, allée de l'Île Gloriette-44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.